



Revue globale des tendances politiques et des législations actuelles en matière de protection de l'enfance

La solution à la maltraitance des enfants nécessite la mise sur pied d'une politique nationale, qui définit la manière par laquelle les institutions ou individus peuvent y apporter des réponses. Le présent article va faire un tour d'horizon de la philosophie et des preuves, qui de plus en plus sont utilisées par des pays afin de développer de nouvelles politiques avec quelques exemples choisis des membres de l'ISPCAN.

Les tendances positives actuelles des politiques et des législations en matière de protection de l'enfance; peuvent être comprises dans le double contexte de la signification du mot enfant, et dans la reconnaissance de plus en plus croissante que la violence envers les enfants est un phénomène complexe, qui doit être abordé d'une manière générale et dans le sens le plus large.

Le 15^{ème} anniversaire de l'adoption à l'unanimité de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été célébré le 20 novembre 2004. La Convention est l'instrument des Droits de l'Homme le plus accepté universellement dans l'histoire. Elle a été ratifiée par tous les pays à l'exception de la Somalie et des Etats-Unis. Les gouvernements signataires se sont engagés à protéger et à assurer le respect des droits de l'enfant avec l'obligation, que toutes les politiques et les actions engagées soient dans « les meilleurs intérêts de l'enfant ». Beaucoup de pays à travers le monde sont en train d'adapter leurs législations à la Convention et d'autre le font même avec leurs constitutions.

La Convention reflète une nouvelle vision de l'enfant, basée sur les droits de l'homme. Les enfants ne sont ni la propriété de leurs parents, ni des objets passifs de charité. Ils sont des êtres humains et ont des droits. L'enfant est considéré comme un individu et comme tel, il est membre à part entière d'une famille voir d'une communauté, avec des droits appropriés à son âge et à son stade de développement.

LA CDE contient une large gamme de droits humains, civils, politiques aussi bien qu'économiques, sociaux et culturels de tous les enfants. Les valeurs cachées ou « guide de principe » de la Convention donnent un éclairage sur la façon dont chaque droit est accompli, respecté et il sert de référence constante à sa mise en application et au contrôle. Les quatre guides de principe de la Convention sont: la non-discrimination (article 2), le meilleur intérêt de l'enfant

(article 3), la survie et le développement (article 6), la prise en compte de l'opinion de l'enfant (article 12).

En débattant de la CDE, monsieur Jaap Doek, Président du Comité des Nations Unies qui est l'organe de contrôle de la Convention, affirme que la référence est toujours faite à l'article 19 de la CDE et déclare que: « la mise en application complète de cet article, nécessite la prise par l'Etat d'une variété de mesures visant à protéger l'enfant contre toutes les formes de violence: physiques, avec pour conséquences des blessures ou lésions; mentales suite aux abus et traitements négligents ». De toutes les manières, il affirme que la CDE dispose de plusieurs articles se rapportant à la prévention et à la protection contre les abus. A titre d'exemple, la convention fait appel à un plan d'action intégré qui inclut en particulier des groupes vulnérables d'enfants (article 2); des mesures pour offrir à tous les enfants un standard de vie adéquat (article 27); des mesures pour assurer des soins prénataux et postnataux appropriés et développer des soins de santé primaire (article 24); des mesures pour offrir aux enfants nécessiteux, des formes de soins alternatifs de familles en cas de besoin (article 24). Pour conclure, il déclare qu' « En un mot, la CDE offre un cadre important et décisif pour des politiques intégrales et des dispositions légales ».

Une étude internationale sur les violences envers les enfants, commandée par le Comité sur la CDE et réalisée par le Secrétariat Général des Nations Unies, avec le soutien du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme, de l'UNICEF et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est en cours. Cette étude a pour objectif de réunir dans un rapport complet, les recherches existantes et les informations sur les formes, les causes et l'ampleur des violences sur les enfants et les jeunes de moins de 18 ans. Parlant de cette étude, le Dr Doek propose que les conclusions qui vont en résulter, fixent des bases pour des objectifs concrets et créent un élan mondial afin d'accroître des efforts en vue de l'élimination de la violence envers les enfants. Dans la création et le maintien de cet élan, le Dr Doek affirme que les ONG à l'exemple de l'ISPCAN peuvent et doivent jouer un rôle actif, avec les organismes des Nations Unies et les membres de la société civile.

Le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2002, sur la santé et la violence reconnaît

que la violence est un problème global de santé. C'est un phénomène complexe qui a ses racines dans une interaction de plusieurs facteurs, qui sont biologiques, psychologiques, sociaux, culturels, économiques et politiques. Non seulement ce modèle écologique cité aide à comprendre les causes de la violence et ses interactions complexes, mais suggère aussi que la prévention de la violence, nécessite un travail à divers niveaux, avec les individus, les familles, les communautés et avec les institutions à travers les spécialités, incluant la justice, l'éducation, le bien être, l'emploi et la santé. Le rapport recommande des politiques prospectives de développement en insistant sur le fait que les gouvernements devraient assister les organisations locales, dans la mise en place effective des services de protection pour les enfants. Comme a déclaré madame Carol Bellamy, Directeur Exécutif sortant de l'UNICEF, « Il n'est pas possible d'immuniser simplement un enfant contre la violence ».

Le rapport 2004 de l'OMS sur les dimensions économiques de la violence interpersonnelle, renforce d'avantage l'idée d'investir dans la prévention en attirant l'attention sur l'énorme coût économique des conséquences et de prendre en compte l'efficacité des programmes de prévention en matière de coût. Commentant sur le rôle de l'UNICEF dans son travail avec les gouvernements, monsieur Gopalan Balagopal, Conseiller à la Division de la Protection de l'Enfance à l'UNICEF déclare: "Les programmes sont formulés et mis en application en étroite collaboration avec les gouvernements des pays dans lesquels l'UNICEF travaille. D'autres représentants de la société civile, les médias, les enfants et les jeunes eux-mêmes participent activement à cette procédure. La Convention des Droits de l'Enfant et les priorités identifiées par l'ensemble des participants, constituent le cadre dans lequel l'UNICEF entreprend ses programmes pour les enfants ». Monsieur Balagopal continue en disant que: « Dans le travail que mène l'UNICEF pour la protection de l'enfance dans le monde, nous constatons un intérêt croissant dans le traitement des problèmes relative aux abus et négligences. Les professionnels et les organisations qui travaillent dans le domaine des abus et négligences envers les enfants comme l'ISPCAN, ont une grande responsabilité en travaillant avec les gouvernements ainsi que d'autres partenaires afin de trouver des solutions efficaces ».

La revue World Perspectives 2004 (6è édition) sur les abus envers les enfants, donne une indication globale sur les tendances en guise de réponse à la maltraitance des enfants. Seuls 46% des répondants à l'enquête de 63 pays, ont rapporté que la punition corporelle est considérée comme un acte abusif dans leurs pays. Ce qui suppose que la punition corporelle est largement utilisée et considérée par plusieurs comme une forme appropriée de discipline. Le Comité des Droit de l'Enfant a affirmé que la punition

corporelle des enfants est une violation fondamentale de leurs droits, au respect de leur dignité et leur intégrité physique, et à une égale protection par la loi. Depuis 1973, 13 pays au moins (12 en Europe + Israël) ont explicitement aboli toutes formes de punition corporelle. Des réformes semblables sont en train d'être débattues dans plusieurs pays y compris l'Afrique du Sud, le Brésil et le Costa Rica et il y a des campagnes dans tout les pays et toutes les régions. Monsieur Peter Newell, Coordinateur de Global Initiative to End Corporal Punishment of Children affirme que: l'exigence du respect des droits de l'homme, doublée d'une visibilité croissante des punitions corporelles des enfants pourront déboucher sur l'accélération des réformes durables.

Dans l'ensemble, 81% des répondants à l'enquête de l'ISPCAN ont affirmé que leurs pays ont une politique officielle en matière de maltraitance des enfants. La plus part d'entre elles incluent des peines criminelles en cas d'abus envers un enfant, et prévoient des dispositions en vue du placement de la victime, afin de prévenir d'autres abus. 85% des politiques de protection de l'enfance exigent des signalements obligatoires des cas suspects d'abus et négligence. Près d'un tiers ont affirmé que leurs pays disposent de ces politiques depuis longtemps (avant 1980) et l'autre 41% indiqué que ces politiques ont été mises en place entre 1990 et 2000.

CONCLUSION

Il apparaît que l'on observe une tendance croissante des pays à disposer des politiques de lutte contre la maltraitance des enfants. Manifestement, on note une orientation mondiale vers les signalements obligatoires des enfants en situation de risque d'abus, avec cependant une prise de conscience que, la négligence ou le risque de négligence constitue un domaine distinct en matière de protection. Au stade où la punition corporelle demeure un problème qui suscite des débats, un nombre grandissant de pays sont en train de prendre des mesures afin de combattre cette pratique par une législation adéquate. En dépit du fait que plusieurs pays disposent d'une justice criminelle répressive, il y a une reconnaissance de la réalité qu'une approche intégrale des droits de l'enfant et une recherche sur ce phénomène social complexe sont indispensables comme réponses à apporter à la maltraitance des enfants.

Les organisations non gouvernementales comme l'ISPCAN et les organismes des Nations Unies tels l'UNICEF et OMS, peuvent jouer un rôle important dans cette lutte en éveillant des consciences et en promouvant des efforts pour prévenir et combattre les abus envers les enfants, soit au plan national qu'international. La Convention des Droits de l'Enfant dispose des bases intégrales et légales pour ces actions.

Susan Bennett, MB, ChB, FRCP, Canada

MESSAGE DE LA DIRECTION DE L'ISPCAN

Chers Membres de l'ISPCAN,

Nous aurions normalement dû commencer à souhaiter à vous tous, nos vœux de bonheur et de santé et de paix à l'occasion de la nouvelle année, malgré les événements tragiques que le monde a connus tels, le tremblement de terre et le désastre du tsunami en Asie, les conflits en Irak et au Soudan, sans oublier d'autres sérieux problèmes que rencontrent les enfants et les familles à travers le monde et qui exigent que nous ayons une pensée pour ces morts et ceux qui se battent pour vivre malgré ces lourdes pertes. L'ISPCAN a lancé une collecte de fonds afin de soutenir les efforts de plusieurs de nos membres, engagés dans la direction des opérations de secours et de réhabilitation des victimes du désastre au Sri Lanka (Harendra de Silva) et en Thaïlande du Sud (Sanphasit Kompraphan et Uthai Dulyaksem). Nos membres qui travaillent activement auprès des enfants traumatisés, orphelins, déplacés ainsi que leurs familles, donnent régulièrement des informations par rapport à l'évolution de la situation. Ces informations sont communiquées aux professionnels des pays affectés et à d'autres membres qui se rendent dans ces pays afin de soutenir les efforts de reprise. Pour plus d'informations sur les efforts de l'ISPCAN à ce sujet, prière de consulter notre site: www.ispcan.org.

En travaillant ensemble, nous avons non seulement la force, la sagesse, la vision et le courage, mais nous gagnons en tolérance en partageant nos expériences et en apprenant les uns des autres. C'est la leçon que nous apprenons, chaque fois que nous nous engageons pour une cause. Nous allons au bout. Nous donnons tout ce que nous pouvons pour venir en aide à nos collègues. Une fois le travail accompli, nous repartons toujours revigorés, bien informés et enrichis par les expériences partagées et des

relations nouées.

L'exemple le plus important de cet engagement a été: le Premier Symposium de Damas, organisé en décembre 2004 par deux de nos membres: Docteurs Adib Essali et Ammar Suleiman, avec l'appui de l'ISPCAN. Nous avons participé à cette rencontre en compagnie du Docteur Marcellina Mian, ex Présidente de l'ISPCAN, Docteur Howard Dubowitz, ISPCAN Faculty Chair, et Docteur Ben Saunders, un membre de l'ISPCAN. C'était une excellente rencontre et nous tenons à féliciter les professionnels, le gouvernement, l'UNICEF et d'autres institutions qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette conférence. Nous sommes convaincus que la Syrie va continuer à jouer son rôle pilote dans la protection de l'enfance pour la région arabe.

Afin de raffermir le partenariat entre les membres de l'ISPCAN et l'UNICEF, nous sommes heureux de noter qu'à partir de 2005, l'UNICEF va inscrire ses 157 bureaux régionaux et ses importants services, comme membres de l'ISPCAN. Ces bureaux obtiendront chacun un exemplaire de la revue World Perspectives de l'ISPCAN. Cette inscription leur permettra de mieux connaître l'ISPCAN et d'avoir des informations fiables y compris la participation dans l'ISPCAN listserv. Nous pensons que c'est un important pas pour l'extension de notre collaboration à travers le monde.

Nous avons pour rôle d'appuyer le travail que font nos membres au nom des enfants à risque. Vous êtes invités à nous rejoindre en 2005. Nous vous encourageons à prendre en compte le volontariat pour un instant en travaillant avec l'ISPCAN en nous aidant à rendre notre organisation plus forte et plus efficace.

Barbara Bonner, PhD, ISPCAN President
Kimberly Svevo, MA, Executive Director

Conférence sur Politique Internationale organisée par l'African Child Policy Forum

Une Conférence sur la Politique Africaine de l'Enfance s'est tenue du 21 au 22 mars 2004 à Addis Abeba en Ethiopie. Plus de 300 participants ont assisté à cette rencontre. Elle a rassemblé des figures politiques de haut niveau, des universitaires africains et internationaux de renom, des diplomates des organisations internationales, des ONG nationales et internationales et des représentants des jeunes. L'article complet de cet événement est disponible dans notre site: www.ispcan.org.

Un programme de désinstitutionnalisation mis en œuvre en Belgique

Un programme pilote visant à désinstitutionnaliser les enfants des orphelinats est en train d'être mis sur pied en Belgique. Le programme contient trois phases qui visent à intégrer les enfants dans les communautés. La première phase consiste à faire visiter aux enfants les familles d'accueil; la deuxième phase amène les enfants être avec leurs familles d'adoption; la troisième phase consiste à placer quelques enfants dans les familles communautaires. L'article complet se trouve dans notre site: www.ispcan.org.

Un symposium sur la protection de l'enfance tenu en Syrie

Du 9 au 11 décembre 2004 s'est tenu à Damas en Syrie, un symposium sur la protection de l'enfance, organisé par la Rainbow for Better Childhood Foundation, en association avec la Syrian Arab Association of Psychiatrists, sous les auspices de la Commission Syrienne des Affaires Familiales, un service directement rattaché au Premier Ministre. Cette rencontre avait pour but tout d'abord de présenter La Rainbow Foundation et ensuite, d'introduire l'idée des droits de l'enfant et la protection de l'enfance dans la société syrienne. La Rainbow Foundation est une ONG à but non lucrative, créée en 2003.

Elle travaille dans un cadre élaboré qui vise la promotion des activités de protection de l'enfance, en collaboration avec plusieurs organisations nationales et internationales. La collaboration avec l'ISPCAN a abouti à l'élaboration du programme du symposium, qui a connu la participation d'environ 200 professionnels syriens travaillant dans la prévention des abus et négligences envers les enfants ainsi que ceux traitant d'autres problèmes en relation avec les enfants.

Des médecins nationaux, arabes et internationaux ainsi que des scientifiques ont ainsi partagé leurs expériences. L'Egypte, la Jordanie et le Liban se sont faits représentés par de fortes délégations. L'ISPCAN a été représenté par plusieurs de ses conseillers.

Financé par l'UNICEF Syrie et l'ISPCAN, le symposium a commencé par la définition du terme «Abus envers un Enfant». Après cette définition, les orateurs ont démontré que le phénomène existe en Syrie, aussi bien qu'en Egypte, en Jordanie et au Liban. Ensuite, les participants ont discuté du diagnostic médical des abus physique et sexuels, ainsi que des conséquences psychiatriques des abus et négligences envers les enfants, avant de poursuivre avec le guide pratique de traitement en santé mentale des enfants abusés et traumatisés.

La présentation des efforts de prévention dans le secteur de la santé mentale a été suivie par une autre qui a parlé du traitement des abus et négligences en soins de santé primaire. Le 10 décembre 2004, deux communications ont été faites (notamment, l'interview d'un enfant abusé et l'évaluation d'un programme sur les besoins essentiels dans les services spécialisés pour enfants) en présence de Madame Asma-Al-Asad, épouse du Président de la République arabe de Syrie.

L'objectif du symposium était de proposer un plan de protection de l'enfance pour la Syrie. Ce sujet a constitué le point chaud de la session de clôture. Les débats ont duré trois heures. Tous les participants aussi bien syriens, arabes qu'internationaux qui étaient présents à cette rencontre, ont eu l'occasion de donner leurs opinions, leurs suggestions. Ils ont également exprimé leurs préoccupations de manière verbale ou écrite. A la fin de la session, il s'est clairement dégagé que le peuple syrien s'est engagé à poursuivre le processus. Cependant, il a été reconnu que, pour

proposer des solutions qui collent aux réalités de ce pays, une prudence devrait être observée sur l'utilisation des directives utilisées dans d'autres pays, ou proposées par des organisations internationales. Les réalités syriennes ont besoin d'être prises en considération, dans la mesure où il n'existe aucune recherche systématique sur le taux de prévalence des abus et négligences, ni de résultats du point de vue de la santé mentale. La législation syrienne dispose de quelques articles sur la protection de l'enfance, mais il n'existe aucune action concrète. Les actions de protection de l'enfance sont menées par des organisations internationales et les ONG, mais elles ne sont pas systématiquement organisées, en l'absence de procédures en matière de détection, de signalement et de traitement des cas d'abus et négligence. La Syrie ne dispose pas de services de santé mentale spécialisés pour enfants et les programmes de traitement des abuseurs sont par défaut. Les familles syriennes aiment et prennent soin des enfants. Mais, le concept des droits de l'enfant n'y est pas encore familier. Le travail des enfants pourrait constituer une règle pour quelques unes. L'enseignement primaire y est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans et les soins en santé physique ont connu un important développement ces dernières décades. Cependant les défis des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance restent à relever. Faire face à ces défis exige un plan national intégré de protection de l'enfance. L'esquisse de ce plan a été le plus important résultat des 3 jours du symposium de Damas

**Adib Essali, MD, PhD, MRCPsych, Syria
President, Syrian Arab Association of Psychiatrists**

Appel de propositions pour les Awards ISPCAN 2006

Les membres de l'ISPCAN sont invités à soumettre leurs propositions de candidature aux Awards au plus tard le 15 juillet 2005. Ces propositions seront présentées au 16^e Congrès International de LISPCAN sur l'Enfance Abusée et Maltraitée.

- C. Henry Kempe Award
- Kempe Lectureship
- Multidisciplinary Team Award
- Distinguished Career Award
- The Distinguished Service Award

Les formulaires de proposition de l'ISPCAN seront disponibles après le 15 Mars 2005. Pour plus d'informations consulter le site www.ispcan.org ou écrire à ispcan@ispcan.org.